

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2122

2 septembre 2008

SOMMAIRE

Alpha FI S.A.	101828	Opal Corporation S.à r.l.	101810
Aymrod S.A.	101855	Opus Investment S.à r.l.	101855
Bondon Vind S.à r.l.	101824	Ortolan S.A.	101823
«Brandi's s.à r.l.»	101849	Patris II S.à r.l.	101840
BRE/Asia Q S.à r.l.	101833	Pillarlux Etoy S.à r.l.	101830
Campus West S.à r.l.	101852	Pillarlux Holdings 3 S.à r.l.	101830
CitCor Wannsee III Sàrl	101853	Polka Real Estate Holdings S. à r.l.	101854
CitCor Wannsee II Sàrl	101853	Quadra Estate S.à r.l.	101849
CitCor Wannsee I Sàrl	101853	Quadra Hamburg S.à r.l.	101851
CitCor Wannsee IV Sàrl	101854	Quadra Kaiserslautern S.à r.l.	101851
CPI Digiplex S.à r.l.	101850	Quadra Mainz BZ S.à r.l.	101851
CPI Gulbinai (NFR) S.à r.l.	101810	Quadra Mainz Telekom S.à r.l.	101856
CPI Gulbinai S.à r.l.	101810	Quadra Mainz Volkspark S.à r.l.	101850
CPI ReCo II S.à r.l.	101850	Quadra Stuttgart S.à r.l.	101848
CPI ReCo I S.à r.l.	101849	RealNetworks International S.à r.l.	101827
Darfin S.A.	101822	Real Networks International S.à r.l.	101827
EPP Marathon Sigma Holdings (Lux) S.à r.l.	101832	Saloon S. à r.l.	101846
EURO-RE Invest 1 & CO	101855	San Marco Real Estate S.A.	101852
Francono	101810	Snowdonia S.à r.l.	101852
Garibaldi Acquisition 2 S.à r.l.	101824	Sofimen S.A.	101828
Goodman Jade Logistics (Lux) S.à r.l.	101833	Sofitro S.A.	101829
Gora Participations S.A.	101848	Sonodico Participations S.A.	101848
Immo Croisette S.A.	101850	Tranquera Investments S.A.	101826
Jademi Finances S.A.	101848	Visiocom Europe S.A.	101822
Jakob Holding S.à r.l.	101854	Web T & D Holding S.A.	101832
La Jolla Capital Management S.à r.l.	101856	WPP Luxembourg Gamma Two S.à r.l.	101856
Major Investment S.A.	101823		
Millennium European Holdings II S.à r.l.	101854		

CPI Gulbinai S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 121.322.

Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société en date du 27 mai 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 27 mai 2008 de transférer le siège de la Société du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2008.

Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008102054/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01436. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

CPI Gulbinai (NFR) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 121.737.

Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société en date 27 mai 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 27 mai 2008 de transférer le siège de la Société du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2008.

Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008102055/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01439. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

Opal Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 113.305.

Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société en date 27 mai 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 27 mai 2008 de transférer le siège de la Société du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2008.

Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008102056/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01441. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

Francono, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 43, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 140.885.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the sixth of August.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, public notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Franconofurt AG, a company incorporated under the laws of Germany, having its registered office at Börsenstraße 2-4, registered with the commercial register of Frankfurt am Main, under number HRB 51764, here represented by Caroline Bader Keller, with professional address at 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg-Kirchberg, by virtue of a power of attorney given in Frankfurt am Main, Germany, on the 4th of August 2008.

Such power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows, the articles of incorporation of a public company limited by shares (société anonyme), which is hereby incorporated:

I. Name - registered office - object - duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Francono" (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the management board (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company shall in particular be appointed as and act as the general partner of one or several companies and/or partnership(s) including but not limited to FranconoFund SICAV-SIF, an investment company with variable capital (société à capital variable or SICAV) to be formed as a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) organised as a specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé) subject to the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds (the Fund). The Company may undertake any activities relating to the management, administration and marketing of the Fund. The Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at thirty one thousand euro (EUR 31,000) consisting of thirty one (31) shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each, fully paid up.

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).
- 6.2. A register of shares is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.
- 6.3. A share transfer is carried out by entering in the register of shares, a declaration of transfer, duly dated and signed by the transferor and the transferee or by their authorised representatives and following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code. The Company may also accept as evidence of a share transfer other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.
- 6.4. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - representation**Art. 7. The Management Board.****7.1. Composition of the Management Board**

- (i) The Company is managed by a management board (the Board).
- (ii) In accordance with Article 60bis-3 of the Law, the members of the Board shall be appointed by the General Meeting. The General Meeting determines their number, remuneration and the term of their office. Members of the Board cannot be appointed for more than six (6) years and are eligible for re-election.
- (iii) Members of the Board may be removed by the supervisory board and by a resolution of the General Meeting.
- (iv) If a legal entity is appointed as a member of the Board, it must appoint a permanent representative to exercise that duty in the name and for the account of the legal entity. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if it had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents. The revocation by such legal entity of its representative is conditional upon the simultaneous appointment of a successor. The appointment and termination of the position of a permanent representative are subject to the same publicity rules as if he would act in his own name and for his own account.
- (v) In case of vacancy of the office of a member of the Board, the remaining members may fill the vacancy on a provisional basis. In such case, the General Meeting shall make the final appointment at the next meeting. The appointed member of the Board shall serve the term of office of the member whom he replaces.

7.2. Powers of the Management Board

- (i) The Board shall have the power to take any action necessary or useful to realise the corporate object, with the exceptions of those powers reserved by law or these Articles to the Supervisory Board and to the General Meeting.
- (ii) The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more members of the Board, officers, officers managers or other agents, who may but are not required to be shareholders, acting either alone or jointly, except such persons who are members of the Supervisory Board.
- (iii) The delegation in favour of a member of the Board shall entail the obligation for the Board to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

7.3. Procedure at Management Board Meetings

- (i) The Board may appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a Board member, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the General Meetings.
- (ii) The Board meets upon the request of the chairman or any two (2) of its members, at the place indicated in the notice which, in principle, is in Luxembourg.
- (iii) Written notice of any meeting of the Board is given to all Board members at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.
- (iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a member, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
- (v) A Board member may grant a power of attorney to any other Board member in order to be represented at any meeting of the Board.
- (vi) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the members present or represented. The chairman has a casting vote in the event of tie. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman or all the Board members present or represented at the meeting or by the secretary (if any).
- (vii) Any Board member may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the Board members are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(ix) Any Board member having an interest conflicting with that of the Company in a transaction carried out otherwise than under normal conditions in the ordinary course of business, must advise the Board thereof and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The member concerned may not take part in these deliberations. A special report on the relevant transaction(s) is to be submitted to the shareholders before any vote at the next General Meeting.

7.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) Board members.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

Art. 8. Sole Management Board member. A single person may exercise the functions incumbent on the Board where the share capital of the Company amounts to less than EUR 500,000 or in the case of a single shareholder.

Art. 9. Supervisory Board.

9.1. Composition of the Supervisory Board

(i) The affairs of the Company and its financial situation including particularly its books and accounts shall be supervised by a supervisory board (herein referred to as the Supervisory Board). There must be at least three members. However, where the Company has been formed by a single shareholder or where it has been established at a General Meeting of shareholders that the Company has a single shareholder, the Supervisory Board can be made up of one member until the next ordinary general meeting establishes the existence of more than one shareholder.

(ii) The members of the Supervisory Board may be Shareholders, but need not be. The members of the Supervisory Board are appointed by a simple majority vote of the General Meeting for a maximum term of six years, which term shall be renewable. The members of the Supervisory Board may be dismissed at any time and at the sole discretion of the General Meeting.

(iii) In the event of a vacancy on the Supervisory Board because of death, retirement or otherwise, the remaining members of the Supervisory Board may meet and may elect by a majority vote a new member of the Supervisory Board to fill such vacancy until the next General Meeting.

(iv) If the majority of the members of the Supervisory Board retire from office a General Meeting shall be convened in order to appoint a new Supervisory Board.

(v) No person may at the same time be a member of the Board and the Supervisory Board.

9.2. Procedure at Supervisory Board meetings

(i) Meetings of the Supervisory Board shall be convened by its chairman (appointed by the Supervisory Board from amongst its members) on a quarterly basis and at the request of the Board. The chairman of the Supervisory Board shall hold a casting vote.

(ii) Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board with at least five days' prior notice, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing, whether in original or by cable, telegram, telefax or telex of each member. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board. If all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of Supervisory Board, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

(iii) Any member may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing, whether in original or by cable, telegram, telex, telefax or other electronic transmission another member as his proxy.

(iv) The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented. Resolutions shall be passed if approved by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting.

(v) Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vi) Circular resolutions signed by all the members of the Supervisory Board are valid and binding as if passed at a Supervisory Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(vii) Any member of the Supervisory Board having an interest conflicting with that of the Company in a transaction carried out otherwise than under normal conditions in the ordinary course of business, must advise the Supervisory Board thereof and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The member concerned may not take part in these deliberations. A special report on the relevant transaction(s) is to be submitted to the shareholders before any vote at the next General Meeting.

9.3. Minutes of the Supervisory Board

The minutes of a meeting of the Supervisory Board shall be signed by its chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who chaired such meeting. Copies or extracts of such minutes which are to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or the chairman pro tempore or by two members of the Supervisory Board.

Art. 10. Liability of the members of the Board and the Supervisory Board. The members of the Board and the Supervisory Board may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law, save in respect of any matter resulting from such member's fraud, wilful misconduct, bad faith or reckless disregard for their obligations and duties in relation to the Fund or gross negligence (provided that such gross negligence has had a material adverse economic effect on the Company), provided that this Article 10 does not exclude or limit any liability of a member that may not, under Luxembourg law, be excluded or limited.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at general meetings of shareholders (the General Meeting). The General Meeting has the broadest powers to adopt and ratify all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Each share entitles the holder thereof to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) General Meetings are held at such place and time as specified in the notice of meeting issued by the Board at least 14 days' in advance of the meeting.

(ii) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(iii) A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

(iv) Each shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

(v) Each shareholder may vote by way of voting forms provided by the Company. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each resolution, three boxes allowing to vote in favour, against or abstain from voting. Voting forms must be sent back by the shareholders to the registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for the calculation of the quorum. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention, are void.

(vi) Resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The extraordinary General Meeting may amend the Articles only if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as the text of any proposed amendments to the object or form of the Company. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the Mémorial and in two Luxembourg newspapers. Such notices reproduce the agenda of the General Meeting and indicate the date and results of the previous General Meeting. The second General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meeting, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the General Meeting is to be read as a reference to such sole shareholder, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

V. Annual accounts - allocation of profits - supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the officers, members of the Board and Supervisory Board as well as statutory auditors towards the Company.

13.3. One month before the annual General Meeting, the Board provides documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditors, who then prepare a report setting forth their proposals.

13.4. The annual General Meeting is held at the address of the registered office or at such other place in the municipality of the registered office, as may be specified in the notice, on the first Tuesday of the month of May at 10.00 am. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following business day.

13.5. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

Art. 14. Statutory auditors/Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several statutory auditors (commissaires).

14.2. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.3. The General Meeting appoints the statutory auditors/réviseurs d'entreprises and determines their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. Statutory auditors/réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The General Meeting determines how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends is taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iv) in their report to the Board, as applicable, the statutory auditors or the réviseurs d'entreprises must verify whether the above conditions have been satisfied.

VI. Dissolution - liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be given, made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram or by telefax.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a member of the Board in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures of circular resolutions are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non-waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2008.

Subscription and payment

The shares in the Company have been subscribed as follows:

	Shares
Franconofurt AG	31
Total:	31

The shares have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty one thousand euro (EUR 31,000) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder of the Company, representing the entire subscribed share capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as members of the Management Board of the Company for a period of six (6) years:

- Bülent Hakki Sen, Dipl.- Kaufmann / MBA, born on 7 November 1969 in Ankara, Turkey, residing at 43, route de Longwy, L-8080 Bertrange;

- Henrik Schoenberg Clemens Pedersen, Dipl.-Ingenieur/MBA, Consultant, born on 12 January 1978 in Ringkøbing, Denmark, residing at 3, Routstrach, L-6992 Oberanven; and

- Christine Marie Odile Schmitt, Employée privée / legal assistant, born on 25 April 1971 in Thionville, France, residing at 20, rue de la Bourquerie, F-57530 Laquenexy

2. Appointment of the following person as member of the Supervisory Board of the Company for a period of 6 years:

Metehan Sen, Diplom-Kaufmann, born on 25 September 1970 in Ankara, Turkey, residing at Sophienstraße 129, 60487 Frankfurt am Main, Germany; and

3. KPMG, with registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 103.065, is appointed as statutory auditor of the Company for a period of 6 years.

4. The registered office of the Company is set at 43, route de Longwy, L-8080 Bertrange.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le six août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Franconofurt AG, une société régie par les lois d'Allemagne, dont le siège social se situe à Börsenstrasse 2-4, inscrite au registre de commerce de Frankfurt am Main, sous le numéro HRB 51764, représentée par Caroline Bader-Keller, avec adresse professionnelle au 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg-Kirchberg, en vertu d'une procuration donnée à Frankfurt am Main, Allemagne, le 4 août 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - siège social - objet - durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Francono" (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du directoire (le Directoire). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Directoire Lorsque le Directoire estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à

compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société sera en particulier désignée et agira en tant qu'associé gérant commandité d'une ou plusieurs sociétés et/ou sociétés en commandite, incluant sans se limiter à FranconoFund SICAV-SIF, une société d'investissement à capital variable ou SICAV sous la forme d'une société en commandite par actions organisée comme fonds d'investissement spécialisé soumis à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisé (le Fonds). La Société peut effectuer toutes les activités relatives à la gestion, l'administration et le marketing du Fonds. La Société peut effectuer toutes activités jugées utiles à la réalisation de son objet social.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à trente et un mille euro (31.000 EUR) représenté par trente et une (31) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de mille euro (1.000 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont et resteront sous forme nominative.

6.2. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.3. Une cession d'action(s) s'opère par la mention sur le registre des actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires et suivant une notification à, ou une acceptation par, la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil. La Société peut également accepter comme preuve du transfert d'actions, d'autres documents établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

6.4. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.5. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - représentation

Art. 7. Le Directoire.

7.1. Composition du Directoire

(i) La Société est gérée par un directoire (le Directoire).

(ii) Conformément à l'article 60bis-3 de la Loi, les membres du Directoire sont nommés par l'Assemblée Générale. Celle-ci fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les membres du Directoire ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles.

(iii) Les membres du Directoire sont révocables par le Conseil de Surveillance et par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée membre du Directoire, celle-ci est tenue de désigner un représentant pour exercer ce devoir au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur. La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en son nom et pour son propre compte.

(v) En cas de vacance d'une place de membre du Directoire, les membres restants ont, sauf disposition contraire dans les statuts, le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, le Conseil de Surveillance procède, lors de la première réunion, à l'élection définitive. Le membre du Directoire nommé achève le terme de celui qu'il remplace.

7.2. Pouvoirs du Directoire

(i) Le Directoire a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent au Conseil de Surveillance et à l'Assemblée Générale.

(ii) La gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion, peuvent être déléguées à un ou plusieurs membres du Directoire, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, à l'exclusion des membres du Conseil de Surveillance, agissant seul ou conjointement.

(iii) La délégation à un membre du Directoire impose au Directoire l'obligation de rendre annuellement compte à l'Assemblée Générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

7.3. Procédure

(i) Le Directoire doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être membre du Directoire, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Directoire et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Directoire se réunit sur convocation du président ou d'au moins deux (2) membres du Directoire au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les membres du Directoire une convocation écrite de toute réunion du Directoire au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Directoire sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un membre du Directoire peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Directoire.

(v) Un membre du Directoire peut donner une procuration à tout autre membre du Directoire afin de le représenter à toute réunion du Directoire.

(vi) Le Directoire ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Directoire sont valablement adoptées à la majorité des voix des membres du Directoire présents ou représentés. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Directoire sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par tous les membres du Directoire présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout membre du Directoire peut participer à toute réunion du Directoire par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les membres du Directoire sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Directoire valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout membre du Directoire qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Directoire et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. Le membre du Directoire en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes de deux (2) membres du Directoire.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 8. Directoire unique. Les actions sont et resteront sous forme nominative. Une seule personne peut exercer les fonctions dévolues au Directoire quand le capital social de la Société est inférieur à cinq cent mille euros (500.000 euros), ou en cas de sociétés anonymes unipersonnelles.

Art. 9. Conseil de Surveillance.

9.1. Composition du Conseil de Surveillance

(i) Les activités de la Société et sa situation financière incluant ses livres de comptes seront soumis à la surveillance d'un Conseil de Surveillance composé d'au moins trois membres (ci-dessous décrit comme le Conseil de Surveillance). Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une Assemblée Générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du Directoire peut être limitée à un membre jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

(ii) Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être des actionnaires, sans que cela en soit une nécessité. Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par un vote simple à la majorité des voix lors d'une Assemblée Générale pour un mandat de six ans, qui peut être renouvelable. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être révoqués à tout moment et de façon discrétionnaire lors de l'Assemblée Générale.

(iii) En cas de vacance du Conseil de Surveillance pour cause de mort, retraite ou autre, les membres restants du Conseil de Surveillance peuvent se rencontrer et élire à la majorité des voix un nouveau membre pour remplir une telle vacance avant la prochaine Assemblée Générale.

(iv) Si la majorité des membres du Conseil de Surveillance prend sa retraite, une Assemblée Générale doit être convoquée dans le but de nommer un nouveau Conseil de Surveillance.

(v) Nul ne peut simultanément être membre du Directoire et du Conseil de Surveillance.

9.2. Procédure lors des réunions du Conseil de Surveillance

(i) Les réunions du Conseil de Surveillance doivent être convoquées par son président (ce dernier étant nommé par le Conseil de Surveillance parmi ses membres) tous les trimestres et à la demande du Directoire. Le président du Conseil de Surveillance n'aura pas de vote décisif.

(ii) La convocation écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance doit être donnée à tous les membres du Conseil de Surveillance au moins cinq jours avant la réunion, sauf circonstances exceptionnelles, auquel cas la nature d'une telle circonstance doit être précisée dans la convocation de la réunion. Il existe la possibilité de déroger à cette règle si le consentement écrit des membres est obtenu, que cela soit en original ou par câble, télégramme, télex ou fax à chaque membre. Une convocation n'est pas nécessaire pour les réunions tenues à une heure et à un lieu stipulé dans un programme précédemment adopté par une résolution du Conseil de Surveillance. Si tous les membres de Conseil de Surveillance sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil de Surveillance, et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion peut alors être tenue sans convocation préalable.

(iii) Tout membre peut agir lors d'une réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, soit dans un original ou par câble, télégramme, télex ou autres moyens de transmission électronique un autre membre comme son représentant.

(iv) Le Conseil de Surveillance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité des membres sont présents ou représentés lors de la réunion. Les résolutions sont adoptées si elles sont approuvées par une majorité de votes des membres présents ou représentés.

(v) Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par ces moyens est jugée équivalente à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vi) Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Surveillance sont valides et lient les parties comme si elles étaient résolues lors d'une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue et portant la date de la dernière signature.

(vi) Tout membre du Conseil de Surveillance qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil de Surveillance et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. Le membre du Conseil de Surveillance en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

9.3. Procès verbal du Conseil de Surveillance

Le procès verbal de la réunion du Conseil de Surveillance devra être signé par son président ou, en son absence, par le président temporaire qui présidera la réunion. Les copies ou extraits du procès verbal qui devraient être présentés dans le cadre d'une procédure judiciaire ou autre devront être signés par le président ou le président pro tempore ou par deux membres du Conseil de Surveillance.

Art. 10. Responsabilité des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance. Les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts

et à la Loi. Cette dernière ne s'applique pas dans le cadre de fraude, d'une faute grave délibérée, mauvaise foi ou mépris de leurs obligations et devoirs en relation avec le Fonds ou faute grave (si une telle faute a un effet économique négatif sur la Société), sous réserve que cet Article 10 n'exclut pas ou ne limite pas une responsabilité qui ne peut, sous le droit luxembourgeois, être exclue ou limitée.

IV. Actionnaire(s)

Art. 11. Assemblée générale des actionnaires.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (l'Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(ii) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(iii) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(iv) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(v) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote indiquent la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion, le texte des résolutions proposées ainsi que, pour chaque résolution, trois cases permettant de voter en faveur, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(vi) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(vii) L'Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

Art. 12. Actionnaire unique.

12.1 Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

12.3 Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

V. Comptes annuels - affectation des bénéfices - contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un décembre (31) de chaque année.

13.2. Chaque année, le Directoire dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance ainsi que celle des commissaires envers la Société.

13.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Directoire remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

13.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le premier mardi du mois de mai à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

13.5. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Directoire, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 14. Commissaires/Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

14.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, quand cela est requis par la loi.

14.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires/réviseurs d'entreprises et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/réviseurs d'entreprises peuvent être réélus.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Directoire;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Directoire dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) dans leur rapport au Directoire, selon le cas, les commissaires ou les réviseurs d'entreprises doivent vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - liquidation

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie.

17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Directoire peuvent également être données par un membre du Directoire conformément aux conditions acceptées par le Directoire.

17.3 Les signatures des résolutions circulaires peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les actionnaires.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Les actions dans la Société ont été souscrites comme suit:

	Actions
Franconofurt AG:	31
Total:	31

Les actions ont été souscrites par intégralement par un apport en numéraire, de manière à ce que le montant de trente et un mille euro (31.000 EUR) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

101822

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Résolutions des actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de membres du Directoire de la Société pour une durée de six (6) ans:

- Bülent Hakki Sen, Dipl.- Kaufmann / MBA, né le 07 novembre 1969 à Ankara, Turkey, resident à 43, route de Longwy, L-8080 Bertrange;

- Henrik Schoenberg Clemens Pedersen, Dipl.-Ingenieur/MBA, Consultant, né le 12 janvier 1978 à Ringkøbing, Denmark, résidant à 3, Routstrach, L-6992 Oberanven; et

- Christine Marie Odile Schmitt, Employée privée / assistante juridique, né le 25 avril 1971 à Thionville, France, résidant à 20, rue de la Bourquerie, F-57530 Laquenexy.

2. La personne suivante est nommée au Conseil de Surveillance de la Société:

Metehan Sen, Diplom-Kaufmann, né le 25 September 1970 à Ankara, Turquie, résidant à Sophienstraße 129, 60487 Frankfurt am Main, Allemagne;

3. KPMG, avec siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.065, est nommé en qualité de commissaire de la Société pour une durée de 6 ans.

4. Le siège social de la Société est établi au 43, route de Longwy, L-8080 Bertrange.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux mandataires des parties comparantes, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. Bader Keller et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 13 août 2008, LAC/2008/33725. — Reçu cent cinquante-cinq euros Eur 0,5% = 155.-.

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008106715/5770/654.

(080123614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

Darfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 103.478.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008105867/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05323. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080121901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

Visiocom Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 88.392.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

FIDUPAR

10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2008105774/1172/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06799. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080121741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

Ortolan S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 12.916.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 11 juillet 2008, enregistré à Luxembourg AC, le 16 juillet 2008 la société ORTOLAN S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par le notaire Hyacinthe GLAESNER, alors de résidence à Luxembourg en date du 14 avril 1975, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 126 du 11 juillet 1975, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu sous seing privé en date du 8 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 444 du 20 mars 2002 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 12.916, dont la liquidation a été décidée aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue devant le notaire instrumentaire en date du 15 avril 2008, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1422 du 10 juin 2008,

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pour une période de cinq années (5) à partir du 11 juillet 2008, à l'ancien siège social de la société à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008105443/5770/27.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02332. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080121492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

Major Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1311 Luxembourg, 31, boulevard Marcel Cahen.

R.C.S. Luxembourg B 109.928.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 25 janvier 2008 au siège social

Résolutions

L'assemblée accepte la démission de la fonction d'administrateur de:

- Monsieur Philippe VANDERHOVEN avec effet rétroactif au 30 juin 2007;
- Madame Géraldine SCHMIT avec effet rétroactif au 30 juin 2007.

L'assemblée nomme au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011:

- Monsieur Jean-Michel CIUCH, né le 18 février 1964 à Pointe-aux-Trembles (Canada), demeurant 83, rue Petit, Paris 19^{ème}, F-75 019 Paris, avec effet rétroactif au 30 juin 2007;
- Madame Brigitte DE LESCAZES, née le 09 juillet 1960 à Verdun (France), demeurant 33, Val Fleuri, L-2310 Luxembourg, avec effet rétroactif au 30 juin 2007.

L'assemblée prend note du changement d'adresse de l'administrateur et administrateur-délégué Monsieur Manuel MARTINOT de 127, rue des Dames, F-75017 Paris à L-1311 Luxembourg - 31, boulevard Marcel Cahen.

L'assemblée accepte la démission du commissaire «WOOD APPLETON OLIVER EXPERT-COMPTABLES», S.à r.l. et nomme la société «KOBUS S.à r.l.», inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 84.077, avec siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis au poste de commissaire jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à l'intérieur de la commune de 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 31, boulevard Marcel Cahen, L-1311 Luxembourg avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2007.

Pour extrait sincère et conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

MAJOR INVESTMENT S.A.

Manuel MARTINOT

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008105445/8516/32.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01737. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

**Bondon Vind S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Garibaldi Acquisition 2 S.à r.l.).**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 130.709.

In the year two thousand eight, on the sixteenth of June.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Garibaldi Acquisition 2 S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 13 0.709, incorporated by deed enacted on July 26, 2007, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2092, page 100370 of 25th of September 2007.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg,

The chairman requested the notary to act:

I.- The shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the one hundred twenty-five Ordinary Shares, each of them of one hundred euros, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Change of the name of the Company into "Bondon Vind S.à r.l."

2.- Subsequent amendment of Article 4 of the articles of association.

3.- Transfer of the registered office of the Company from 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg to 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

4.- Accept the resignation of Frank Przygodda, Emma Tinker and Tom Hurley as manager of the Company.

5.- Appoint Jens Thomassen, Jean Perarnaud, Nadia Dziwinski and Xavier Pauwels as new manager of the Company.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the name of the Company from "Garibaldi Acquisition 2 S.à r.l." into "Bondon Vind S.à r.l."

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article four of the Articles of Incorporation, to read as follows:

" **Art. 4.** The company will have the name of "Bondon Vind S.à r.l."

Third resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the Company from 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg to 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Fourth resolution

The meeting decides to accept the resignation of Frank Przygodda, Emma Tinker and Tom Murley as manager of the Company. Full and total discharge is granted to Frank Przygodda, Emma Tinker and Tom Murley for the exercise of their mandate.

101825

Fifth resolution

The meeting decides to appoint with immediate effect, for an undetermined period, as Manager of the Company:

MANAGER A:

- Jean Perarnaud, with professional address at 2, More London Riverside, GB - SE1 2AP London, born on February 4, 1974 in Talence, France
- Jens Thomassen, with professional address at 2, More London Riverside, GB - SE1 2AP London, born on June 16, 1972 in Harstad, Norway

MANAGER B:

- Nadia Dziwinski, with professional address at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, born on May 11, 1971 in Rocourt, Belgium
- Xavier Pauwels, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, born on December 21, 1971 in Bruxelles, Belgium

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française:

L'an deux mille huit, le seize juin

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société à responsabilité limitée "Garibaldi Acquisition 2 S.à r.l.", ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 130.709, constituée suivant acte reçu le 26 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2092 page 100370 du 25 septembre 2007

La séance est ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les cent vingt-cinq parts sociales ordinaires, de cent euros, chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Changement de la dénomination de la société, en "Bondon Vind S.à r.l."
- 2.- Modification de l'article 4 des statuts.
- 3.- Transfert du siège social du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
- 4.- Acceptation de la démission de Frank Przygodda, d'Emma Tinker et de Tom Murley en tant que gérant de la société
- 5.- Nomination de Jean Perarnaud, Jens Thomassen, Nadia Dziwinski et Xavier Pauwels en tant que nouveau gérant de la société

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société, de "Garibaldi Acquisition 2 S.à r.l." en "Bondon Vind S.à r.l."

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a comme dénomination "Bondon Vind S.à r.l."."

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Frank Przygodda, d'Emma Tinker et de Tom Murley en tant que gérant de la société. Totale décharge est accordée à Frank Przygodda, Emma Tinker et Tom Murley pour l'exercice de leur mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, pour une période indéterminée, en tant que gérant:

GERANT A:

- Jean Perarnaud, avec adresse professionnelle au 2, More London Riverside, GB - SE1 2AP Londres, né le 4 février 1974 à Talence, France
- Jens Thomassen, avec adresse professionnelle au 2, More London Riverside, GB - SE1 2AP Londres, né le 16 juin 1972 à Harstad, Norvège

GERANT B:

- Nadia Dziwinski, with professional address at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, born on May 11, 1971 in Rocourt, Belgique
- Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, né le 21 décembre 1971 à Bruxelles, Belgique

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juin 2008, Relation LAC/2008/24730. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008105310/211/130.

(080122111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

Tranquera Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 41.683.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tranquera Investments S.A.

FINDI S.à r.l. / S. BOUREKBA

Administrateur / Administrateur

Représentée par N. THISION

Représentant permanent

Référence de publication: 2008105309/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT05051. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080120644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2008.

**RealNetworks International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Real Networks International S.à r.l.)**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 136.269.

In the year two thousand and eight, on the seventeenth of July,
Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg

THERE APPEARED:

RN INTERNATIONAL HOLDINGS B.V., a company incorporated under the laws of The Netherlands, with registered office at Teleportboulevard 140,1043 EJ Amsterdam, The Netherlands,

duly represented by M^e Annie ELFASSI, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated July 14, 2008.

The aforementioned proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as said above, has requested the undersigned notary to state that:

The appearing party is the sole shareholder of the "société à responsabilité limitée" existing under the name of "Real Networks International S. à r.l." (the "Company"), registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under number B 136 269, with registered office in L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on January 9, 2008, published in the Mémorial C number 632 of March 13, 2008.

The appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to draw up as follows:

I) That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

- Change of the denomination of the Company from "Real Networks International S.à r.l." to "RealNetworks International S.à r.l." and subsequent amendment of Article 2 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 2.** The denomination of the company is RealNetworks International S.à r.l."

II) That the sole shareholder of the Company has taken the following resolution:

Resolution

The sole shareholder of the Company has resolved to change the denomination of the Company from "Real Networks International S.à r.l." to "RealNetworks International S.à r.l." and to amend accordingly Article 2 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 2.** The denomination of the company is RealNetworks International S.à r.l."

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le dix-sept juillet,

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

RN INTERNATIONAL HOLDINGS B.V., une société constituée selon les lois des Pays-Bas, avec siège social à Teleportboulevard 140,1043 EJ Amsterdam, Pays-Bas,

dûment représentée par Maître Annie ELFASSI, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 14 juillet 2008.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de «Real Networks International S.à r.l.» (la «Société»), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 136 269, avec siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 9 janvier 2008, publié au Mémorial C numéro 632 du 13 mars 2008.

La comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

- Changement de la dénomination sociale de la Société de «Real Networks International S.à r.l.» en «RealNetworks International S.à r.l.» et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 2.** La dénomination de la société est RealNetworks International S.à r.l.».

II. Que l'associée unique de la Société a pris la résolution suivante:

Résolution

L'associée unique de la Société a décidé de changer la dénomination sociale de la Société de «Real Networks International S.à r.l.» en «RealNetworks International S.à r.l.» et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 2.** La dénomination de la société est RealNetworks International S.à r.l.».

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Elfassi, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juillet 2008. Relation: LAC/2008/30069. — Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008105308/212/80.

(080122047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

Alpha FI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 52.054.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008105305/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05992. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080120653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2008.

Sofimen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.

R.C.S. Luxembourg B 37.366.

L'an deux mille huit, le dix juillet.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Emile RIPPINGER; retraité, né à Luxembourg, le 10 février 1935, demeurant à L-3360 Leudelange, 80, rue de Luxembourg (propriétaire de 60 actions), agissant en nom personnel et au nom et pour compte de son fils:

Monsieur Norbert RIPPINGER; employé privé, né à Luxembourg, le 5 décembre 1970, demeurant à L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin (propriétaire de 40 actions),

en vertu d'une procuration annexée au présent acte,

uniques actionnaires de la société anonyme «SOFIMEN S.A.» avec siège à L- 3348 Leudelange, 16, rue des Champs, (RCS B No 37.366), constituée suivant acte notarié du 4 juillet 1991, publié au Mémorial C No 474/91.

Lesquels comparants ont requis le notaire d'acter les changements suivants:

1) Transfert du siège social de L-3348 Leudelange, 16, rue des Champs à L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.

Suite à ce changement, l'article 2 première phrase des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. première phrase. Le siège social est établi sur le territoire de la Ville de Luxembourg.

2) Nominations statutaires: alors que le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes a expiré en 1996.

Sont nommés administrateurs pour une durée indéterminée:

Monsieur Emile RIPPINGER, préqualifié.

Monsieur Norbert RIPPINGER; préqualifié

Madame Eva VAN LEER, employée privée, née à Herentals (NL), le 11 décembre 1977, demeurant L- 1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée indéterminée:

- Monsieur Guillaume RAUCHS, juriste, né à Luxembourg, le 5 avril 1969, demeurant professionnellement à L- 2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.

Est nommé administrateur-délégué pour une durée indéterminée Monsieur Emile RIPPINGER; préqualifié.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à huit cents euros (€ 860,-).

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: RIPPINGER E., RIPPINGER N., D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 16 juillet 2008, Relation: EAC/2008/9494. - Reçu: douze euros EUR 12,-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 21 juillet 2008.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2008105320/207/44.

(080122216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

Sofitro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.

R.C.S. Luxembourg B 33.762.

L'an deux mille huit, le dix juillet.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

Monsieur Emile RIPPINGER; retraité, né à Luxembourg, le 10 février 1935, demeurant à L-3360 Leudelange, 80, rue de Luxembourg (propriétaire de 750 actions), agissant en nom personnel et au nom et pour compte de son fils:

Monsieur Norbert RIPPINGER; employé privé, né à Luxembourg, le 5 décembre 1970, demeurant à L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin (propriétaire de 500 actions),

en vertu d'une procuration annexée au présent acte,

uniques actionnaires de la société anonyme «SOFITRO S.A.», avec siège à L-3360 Leudelange, 80, rte de Luxembourg, (RCS B No 33.762), constituée suivant acte notarié du 15 mai 1990, publié au Mémorial C No 405 du 30 octobre 1990,

Lesquels comparants ont requis le notaire d'acter les changements suivants:

1) Transfert du siège social de L-3360 Leudelange, 80, rte de Luxembourg, à L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.

Suite à ce changement, l'article 2 première phrase des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. première phrase. Le siège social est établi sur le territoire de la Ville de Luxembourg.

2) Nominations statutaires

Suite au décès de Madame Marcelle SCHMITZ, est nommée administrateur pour une durée indéterminée:

Madame Eva VAN LEER, employée privée, née à Herentals (NL), le 11 décembre 1977, demeurant L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.

Sont reconfirmés comme administrateurs pour une durée indéterminée: (mandats expirés en 2002)

- Monsieur Emile RIPPINGER, préqualifié,
- Monsieur Norbert RIPPINGER, préqualifié.

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée indéterminée:

- Monsieur Guillaume RAUCHS, juriste, né à Luxembourg, le 5 avril 1969, demeurant professionnellement à L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à huit cents euros (€ 860,-).

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: RIPPINGER, VAN LEER, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 25 juillet 2008, Relation: EAC/2008/10026. — Reçu: douze euros EUR 12,-.

Le Receveur ff. (signé): BOICA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 31 juillet 2008.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2008105317/207/44.

(080122219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

**Pillarlux Holdings 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Pillarlux Etoy S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.698.

In the year two thousand eight, on the fifteenth day of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

PILLARLUX HOLDINGS 2 S.à r.l., with its registered office at 1, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 95.023,

here represented by Ms Sara Lecomte, employee, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That PILLARLUX HOLDINGS 2 S.à r.l., is the sole actual shareholder of PILLARLUX ETOY S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, having a share capital of EUR 12,500, incorporated by a notarial deed on October 10th, 2006, of Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2438 of December 29th, 2006. (The "Company"). The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time by a notarial deed on 16 October 2007 of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2974 of 21 December 2007.

- That the sole shareholder has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Decision to modify the name of the Company into Pillarlux Holdings 3 S. à r.l. and to amend Article 2 of the articles of incorporation of the Company.

2. Amendment of the fourth paragraph of Article 3 of the articles of incorporation of the Company.

- That the sole shareholder has taken the following resolution:

First Resolution

The sole shareholder decides to modify the name of the Company into Pillarlux Holdings 3 S. à r.l. and to amend the English and French version of Article 2 of the articles of incorporation of the Company, which will henceforth have the following wording in the English text:

" **Art. 2.** The Company's name is Pillarlux Holdings 3 S. à r.l." and the following wording in the French text:

" **Art. 2.** La société prend la dénomination de Pillarlux Holdings 3 S. à r.l."

Second Resolution

The Sole Shareholder decides to amend the fourth paragraph of Article 3 of the articles of incorporation of the Company to be read as follows in its English version:

" **Art. 3.** The company may borrow and grant loans and any other form of assistance, loans, advances or guarantees to any companies belonging to the same group or to companies in which it has a direct or indirect interest".

The French version of fourth paragraph of Article 3 of the articles of incorporation of the Company shall be amended as follows:

" **Art. 3.** La société peut emprunter et accorder des prêts et toute forme de concours, prêts, avances ou garanties aux sociétés faisant partie du même groupe ou auxquelles elle a un intérêt direct ou indirect."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1,000.- (one thousand euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quinze juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

PILLARLUX HOLDINGS 2 S.à r.l., ayant son siège social à 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 95.023,

ici représentée par Mademoiselle Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- PILLARLUX HOLDINGS 2 S.à r.l, précitée, est la seule et unique associée de la société PILLARLUX ETOY S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, ayant un capital social de EUR 12.500, constituée suivant acte notarié en date du 10 octobre 2006, par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2438 du 29 décembre 2006. (La "Société"). Les articles des statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte notarié reçu le 16 octobre 2007 par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2974 du 21 décembre 2007.

- Que le seul associé a reconnu être parfaitement au courant des résolutions à décider sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de modifier la dénomination sociale en Pillarlux Holdings 3 S. à r.l. et décision de modifier en conséquence l'Article 2 des statuts de la Société dans la version Française et version Anglaise.

2. Modification du quatrième paragraphe de l'Article 3 des statuts de la Société.

- Que le seul associé a pris la résolution suivante:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier la dénomination sociale en Pillarlux Holdings 3 S. à r.l. et de modifier l'Article 2 des statuts qui aura la teneur suivante dans la version Française:

" **Art. 2.** La société prend la dénomination de Pillarlux Holdings 3 S. à r.l."

Et la teneur suivante dans la version Anglaise:

" **Art. 2.** The Company's name is Pillarlux Holdings 3 S. à r.l."

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier le quatrième paragraphe de l'Article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante dans sa version française:

" **Art. 3.** La société peut emprunter et accorder des prêts et toute forme de concours, prêts, avances ou garanties aux sociétés faisant partie du même groupe ou auxquelles elle a un intérêt direct ou indirect."

La version anglaise du quatrième paragraphe de l'Article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** The company may borrow and grant loans and any other form of assistance, loans, advances or guarantees to any companies belonging to the same group or to companies in which it has a direct or indirect interest".

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2008. Relation: LAC/2008/29756. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 JUILLET 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008105315/211/112.

(080122080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

EPP Marathon Sigma Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 105.383.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/08/2008.

Pour EPP Marathon Sigma Holdings (Lux) Sàrl

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008105873/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT05126. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080121924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

Web T & D Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 82.064.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

101833

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008105868/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06927. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080121903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

Goodman Jade Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 135.969.

—
EXTRAITS

1. En date du 25 juin 2008, Goodman Property Opportunities (Lux) Sàrl, SICAR a transféré 100 parts à GELF Investments (Lux) Sàrl ayant son siège social au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société, en date du 01^{er} juillet 2008

2. Il est mis fin en date du 01^{er} juillet 2008 au mandat de gérant et de Président à savoir:

a) Mr Philippe Van der Beken, né le 01^{er} octobre 1975 à Aalst (Belgique) de résidence personnelle: 68, rue de Strasbourg L-2560 Luxembourg;

3. Il est mis fin en date du 01^{er} juillet 2008 au mandat de gérant à savoir:

a) Mr Paul Huyghe, né le 01^{er} juillet 1970 à Eeklo (Belgique) de résidence personnelle: 1/A Walenpotstraat B-3060 Bertem, Belgique;

4. Les gérants suivant sont nommés en date du 01^{er} juillet 2008 et cela pour une durée illimitée:

b) Mr Dominique Prince, né le 29 octobre 1978 à Malmedy (Belgique) de résidence professionnelle: 8, rue Heine L-1720 Luxembourg;

c) Mr Peter Davies, né le 27 septembre 1962 à Rochford, (Grande-Bretagne) de résidence professionnelle: 8, rue Heine L-1720 Luxembourg;

5. Mr Daniel Peeters, gérant de la Société, de résidence professionnelle: 8, rue Heine L-1720 Luxembourg, est nommé Président du Conseil de Gérance en date du 01^{er} juillet 2008 et cela pour une durée illimitée;

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

- Mr Daniel Peeters - Président

- Mr Michael O'Sullivan

- Mr Peter Davies

- Mr Dominique Prince

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Lorna Ros

Mandataire

Référence de publication: 2008105429/6981/36.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10722. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080121720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

BRE/Asia Q S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 140.835.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the sixteenth day of July.

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI-Q L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 13355672,

Blackstone Real Estate Partners (AIV) (Offshore) VI-Q L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 13873963,

Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.TE.1-Q L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 13356092,

Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.TE.2-Q L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 13356134,

Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.F-Q L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place - of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 13355797

Blackstone Real Estate Holdings (Offshore) VI-Q L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 13355581,

Blackstone Family Real Estate Partnership (Offshore) VI-SMD L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 13299052,

all here represented by Ms. Emile Viard, maître en droit, residing in Nancy, by virtue of proxies, given under private seal in New York, on 16 July 2008.

The said proxies, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their here above stated capacity, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "BRE/Asia Q S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twenty-five thousand US dollars (USD 25,000.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of fifty US dollars (USD 50.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time subject to the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the rights owned by the survivors. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs of the shareholders may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of its sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, who need not necessarily be shareholders. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the signature of two members of the board of managers. The managers may be dismissed freely at any time.

The sole manager or the board of managers may grant powers of attorney by authentic proxy or by private instrument.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of manager has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Art. 20. At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 22. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed as follows:

- Two hundred and two (202) shares subscribed by Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI-Q L.P., prequalified;
- Two (2) shares subscribed by Blackstone Real Estate Partners (AIV) (Offshore) VI-Q L.P., prequalified;
- Fifty-eight (58) shares subscribed by Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.TE.1-Q L.P., prequalified;
- One hundred twenty-nine (129) shares subscribed by Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.TE.2-Q L.P., prequalified;
- Ninety-four (94) shares subscribed by Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.F-Q L.P., prequalified;
- Three (3) shares subscribed by Blackstone Real Estate Holdings (Offshore) VI-Q L.P., prequalified; and
- Twelve (12) shares subscribed by Blackstone Family Real Estate Partnership (Offshore) VI-SMD L.P., prequalified.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty-five thousand US dollars (USD 25,000.-) entirely allocated to the share capital, is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2008.

Expenses

For the purpose of the registration authorities, the amount of USD 25,000.- is valued at EUR 15,731.70.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,900.-.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders, representing the entire subscribed capital of the Company, have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg,
2. BRE/Management S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 96323 is appointed as manager of the Company for an indefinite period.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le seize juillet,

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI-Q L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège de direction principal à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du registre des sociétés du Canada sous le numéro LP 13355672,

Blackstone Real Estate Partners (AIV) (Offshore) VI-Q L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège de direction principal à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du registre des sociétés du Canada sous le numéro LP 13873963,

Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.TE.1-Q L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège de direction principal à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du registre des sociétés du Canada sous le numéro LP 13356092,

Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.TE.2-Q L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège de direction principal à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du registre des sociétés du Canada sous le numéro LP 13356134,

Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.F-Q L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat de l'Alberta, Canada, ayant son siège de direction principal à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du registre des sociétés du Canada sous le numéro LP 13355797,

Blackstone Real Estate Holdings (Offshore) VI-Q L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège de direction principal à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du registre des sociétés du Canada sous le numéro LP 13355581,

Blackstone Family Real Estate Partnership (Offshore) VI-SMD L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège de direction principal à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du registre des sociétés du Canada sous le numéro LP 13299052,

ici représentées par Mademoiselle Emilie Viard, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé données à Luxembourg, le 16 juillet 2008.

Les procurations signées ne varient par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

En particulier, la Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «BRE/Asia Q S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, associés ou non. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Les gérants sont librement et à tout moment révocables.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 20. Le nombre d'associés de la Société ne pourra jamais dépasser trente (30). Une personne physique ne pourra jamais prétendre au statut d'associé de la Société.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Deux cent deux (202) parts sociales ont été souscrites par Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI-Q L.P., préqualifiée;
- Deux (2) parts sociales ont été souscrites par Blackstone Real Estate Partners (AIV) (Offshore) VI-Q L.P., préqualifiée;
- Cinquante-huit (58) parts sociales ont été souscrites par Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.TE.1-Q L.P., préqualifiée;
- Cent vingt-neuf (129) parts sociales ont été souscrites par Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.TE.2-Q L.P., préqualifiée;
- Quatre-vingt-quatorze (94) parts sociales ont été souscrites par Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.F-Q L.P., préqualifiée;
- Trois (3) parts sociales ont été souscrites par Blackstone Real Estate Holdings (Offshore) VI-Q L.P., préqualifiée; et
- Douze (12) parts sociales ont été souscrites par Blackstone Family Real Estate Partnership (Offshore) VI-SMD L.P., préqualifiée.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées de sorte que la somme de vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000,-) entièrement allouée au capital social, est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

101840

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de USD 25.000,- est évalué à EUR 15.731,70.

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.900,-.

Résolutions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. BRE/Management S.A., une société anonyme régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96323, est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: E. VIARD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2008. Relation: LAC/2008/31285. — Reçu soixante-dix huit euros soixante-huit cents (78.68 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008105372/242/358.

(080121971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

Patris II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 140.833.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the eighteenth day of July.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Magnum Capital L.P., a Scottish limited partnership registered in the United Kingdom Limited Partnerships Act 1907 under number SL5828 in Scotland acting through its general partner Magnum Capital Management GP Limited, a Cayman Islands private limited liability company, represented by M. Tom Storck.

lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée):

I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company under the name "Patris II S.à r.l.", which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the Company), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered Office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3. However, the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorized to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favor or relate to its object.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

II. Capital, Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1. The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1) each (hereafter referred to as the Shares). The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders.

5.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3. All Shares will have equal rights.

Art. 6. Shares Indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1. In case of a single Shareholder, the Company's Shares are freely transferable.

7.2. In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of Articles 189 and 190 of the Law.

7.3. In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Board of Managers.

III. Management - Representation

Art. 8. Management.

8.1. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the Shareholder(s) (each a Manager and collectively the Managers). In case of plurality of Managers, they will constitute a Board of Managers.

8.2. The Manager(s) need not be Shareholder(s). The Manager(s) may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

Art. 9. Powers of the Board of Managers.

9.1. In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article shall have been complied with.

9.2. All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of Managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole Manager, bound by the sole signature of the sole Manager or, in case of plurality of Managers, by the single signature of any Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole Manager, by the sole Manager or, in case of plurality of Managers, by the Board of Managers.

Art. 11. Delegation and Agent of the Board of Managers.

11.1. The sole Manager or, in the case of plurality of Managers, the Board of Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2. The sole Manager or, in the case of plurality of Managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers.

12.1. In case of plurality of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

12.2. The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4. The Board of Managers can validly deliberate and take decisions only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast.

12.5. The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6. A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Excerpts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

IV. General meeting of shareholders**Art. 13. Powers of the General Meeting of Shareholders - Votes.**

13.1. The sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

13.2. In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his Shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

13.3. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

V. Business year**Art. 14. Business Year.**

14.1. The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

14.2. At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Managers and the Managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution of dividends.

15.1. The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2. From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.3. To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law and by these Articles, the Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4. The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5. The Board of Managers may however to the extent permitted by Luxembourg law decide to pay interim dividends.

VI. Liquidation**Art. 16. Causes of Dissolution.**

16.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

Art. 17. Liquidation.

17.1. The liquidation of the Company can only be decided on if approved by the majority of Shareholders.

17.2. The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholder(s) or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

VII. Applicable law

Art. 18. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31st December 2008.

Subscription - payment

Thereupon, Magnum Capital LP., previously named and represented as stated above, declares to subscribe to the whole share capital of the Company, i.e. twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1) each, and to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,900.-.

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder of the Company, represented as stated above, has passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed as Managers for an undetermined period:

- Mr. Eric Magrini, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on April 20, 1963, with professional residence at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- Mr. Philippe Toussaint, born in Arlon, Belgium, on September 2, 1975, with professional residence at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- Mr. Pietro Longo, born in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on September 13, 1970, with professional residence at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

2) The Company shall have its registered office at 22, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Magnum Capital L.P., une société en commandite simple de droit écossais enregistré dans le United Kingdom Limited Partnerships Act 1907 sous le numéro SL5828 en Ecosse, agissant par son general partner, Magnum Capital Management GP Limited, une société à responsabilité limitée des Iles Cayman, représentée par M. Tom Storck, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Patris II S. à r.l.», qui sera régie par le droit luxembourgeois (ci-après la Société), et en particulier par la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Cependant, le Gérant unique ou en cas de pluralité des Gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société dans les limites de la ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'immobilier ou à la propriété mobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

II. Capital - parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune (ci-après désignées les Parts). Il est fait ci-après référence aux détenteurs de Parts comme Associés.

5.2 Outre le capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission est à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts donnent droit à des droits égaux.

Art. 6. Indivisibilité des Parts. Envers la Société, les Parts de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des Parts.

7.1 En cas d'Associé unique, les Parts de la Société sont librement transmissibles.

7.2 En cas de pluralité d'Associés, les Parts détenues par chacun d'entre eux ne sont cessibles que dans le respect des exigences des Articles 189 et 190 de la Loi.

7.3 De plus, chaque Associé s'engage à ne pas céder, mettre en gage ou accorder des garanties sur les Parts qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du Conseil de Gérance.

III.- Gestion - Représentation

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'Associé (des Associés) (chacun un Gérant et ensemble les Gérants). En cas de pluralité de Gérants, ils constitueront un Conseil de Gérance.

8.2 Le(s) Gérant(s) n'a/ont pas besoin d'être Associé(s). Le(s) Gérant(s) est/sont révocable(s) à tout moment avec ou sans motif sur décision de l'Associé (des Associés).

Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance a tous les pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que cela soit conforme aux dispositions de cet Article.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la société. En cas de gérant unique, la Société sera valablement engagée envers les tiers par la signature du Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, par la signature unique de tout Gérant ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir sera délégué, en cas de Gérant unique, par le Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance.

Art. 11. Délégation et représentant du Conseil de Gérance.

11.1 Le Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer leur(s) pouvoir(s) pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc.

11.2 Le Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et autres conditions de la représentation.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.

12.1 En cas de pluralité de Gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés et ont renoncé à la convocation par écrit.

12.3 Tout Gérant peut participer aux réunions du Conseil de Gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par téléfax ou par e-mail ou par lettre un autre Gérant comme son représentant. Un Gérant peut aussi nommer un autre Gérant pour le représenter par téléphone, ce qui doit être ultérieurement confirmé par écrit.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement discuter et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité simple des votes.

12.5 L'utilisation de l'équipement de vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pourvu que chaque Gérant participant soit capable d'entendre et d'être entendu par les autres Gérants participants qu'ils utilisent ou non cette technologie, et chaque Gérant participant est considéré comme présent et autorisé à voter par vidéo ou téléphone.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valable et efficace comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Le procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance doit être signé par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion. Des extraits doivent être certifiés par tout Gérant ou par toute personne nommée par tout Gérant ou durant une réunion du Conseil de Gérance.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 13. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés - Votes.

13.1 L'Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives quelque soit le nombre de Parts qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote proportionnel au nombre de Parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

13.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve de toute autre disposition de la Loi.

V. Exercice social

Art. 14. Exercice Social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par les Gérants et ceux-ci prépareront un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Dividendes.

15.1 Les bénéfices de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Du bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société tant dans le respect de la Loi que des Statuts, les Gérants pourront proposer que ces fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes dans la mesure de ce qui est permis par le droit luxembourgeois.

VI. Liquidation

Art. 16. Causes de Dissolution.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

Art. 17. Liquidation.

17.1 La liquidation de la Société requiert l'approbation de la majorité des Associés.

17.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

VII. Loi applicable

Art. 18. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription - libération

Sur ces faits, Magnum Capital L.P., prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à l'entière du capital social de la Société, i.e. douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à EUR 1.900,-.

Décisions de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme Gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Eric MAGRINI, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 20 avril 1963, demeurant professionnellement au 65, boulevard de la Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
- Monsieur Philippe TOUSSAINT, né à Arlon, Belgique, le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement au 65, boulevard de la Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
- Monsieur Pietro Longo, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement au 65, boulevard de la Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 22, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. STORCK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2008. Relation: LAC/2008/31307. — Reçu soixante deux euros et cinquante cents (62.50).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008105332/242/345.

(080121928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

Saloon S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5553 Remich, 10, Quai de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 110.439.

L'an deux mille huit, le quinze juillet.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Daniel WINCKEL, commerçant, né à Esch-sur-Alzette le 8 juillet 1963, demeurant à L-5553 Remich, 10, Quai de la Moselle,

2) Madame Renata Anna KARGER, commerçante, née à Lodz (P) le 21 février 1974, demeurant à L-5553 Remich, 10, Quai de la Moselle.

Les comparants ont déclaré être les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée "SALOON S.à r.l.", ayant son siège social à L-5553 Remich, 10, Quai de la Moselle, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse LENTZ, alors de résidence à Remich, en date du 29 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1453 du 24 décembre 2005 et dont le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cent parts sociales (100) d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune, entièrement libérées et souscrites comme suit:

	Parts sociales
1) Monsieur Daniel WINCKEL, quarante-neuf parts,	49
2) Madame Renata KARGER, cinquante et une parts,	51
TOTAL: cent parts sociales:	100

La société est enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B110439.

Lesquels comparants, agissant ès qualités, ont requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, les résolutions des associés, prises chacune séparément, à l'unanimité, et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

Suite à diverses cessions de parts sociales intervenues, l'article 6 des statuts est modifié et aura la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune, entièrement libérées. Ces parts sont souscrites comme suit:

	Parts sociales
1) Monsieur Daniel WINCKEL, quarante-neuf parts,	49
2) Madame Renata KARGER, cinquante et une parts,	51
TOTAL: cent parts sociales:	100

Les associés déclarent et reconnaissent que le montant du capital est entièrement libéré et se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.»

Deuxième résolution

Les associés décident d'accepter la démission de Monsieur Daniel WINCKEL, prénommé, comme gérant administratif de la société et la démission de Monsieur Patrick LAVAYSSIERE, serveur, né à Evreux (France) le 30 juillet 1966, demeurant à D-54292 Trier, Hochwaldstrasse 2 comme gérant technique.

Décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs fonctions de gérants est accordée aux gérants démissionnaires.

Troisième résolution

Est nommée gérante administrative de la société pour une durée indéterminée Madame Renata Anna KARGER, prénommée.

Est nommée gérant technique de la société pour une durée indéterminée Monsieur Francesco DE BUSTIS FICAROLA, gérant, né le 2 mai 1956 à Napoli (I), demeurant à L-8009 Strassen, 113, route d'Arlon.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: D. WINCKEL, R. KARGER, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 21 juillet 2008, Relation: REM/2008/958. — Reçu douze euros 12.- €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 29 juillet 2008.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2008105291/8085/59.

(080121996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

Gora Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 113.261.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2008.

Pour FIDCOSERV S.à r.l.

54, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008104895/728/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT04971. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080120311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2008.

Sonodico Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 83.428.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2008.

Pour FIDCOSERV S.à r.l.

54, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008104896/728/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT04738. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080120310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2008.

Jademi Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 118.552.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2008.

Pour FIDCOSERV S.à r.l.

54, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008104894/728/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT04983. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080120312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2008.

Quadra Stuttgart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 120.174.

Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société en date du 27 mai 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 27 mai 2008 de transférer le siège de la Société du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2008.

Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008102042/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02102. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

Quadra Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 120.168.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société en date du 27 mai 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 27 mai 2008 de transférer le siège de la Société du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2008.

Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008102041/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02105. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

CPI ReCo I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 121.201.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société en date du 27 mai 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 27 mai 2008 de transférer le siège de la Société du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2008.

Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008102043/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02227. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

«Brandi's s.à r.l.», Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 44, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.589.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Differdange le 30 mai 2008

Il résulte dudit procès-verbal que la décision de transférer le siège social vers 44, avenue J. F. Kennedy à L-9053 Ettelbruck avec effet immédiat a été acceptée.

Pétange, le 30 mai 2008.

Pütz Marco / Brandi Steve

Le gérant technique / Le gérant administratif

Référence de publication: 2008102028/762/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08961. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

CPI ReCo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 121.200.*Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société en date du 27 mai 2008*

Les gérants de la Société ont décidé en date du 27 mai 2008 de transférer le siège de la Société du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2008.

Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008102044/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02229. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

CPI Digiplex S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 135.891.*Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société en date du 27 mai 2008*

Les gérants de la Société ont décidé en date du 27 mai 2008 de transférer le siège de la Société du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2008.

Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008102045/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01434. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

Immo Croisette S.A., Société Anonyme.Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R.C.S. Luxembourg B 118.944.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008101908/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11392. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

Quadra Mainz Volkspark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 120.171.*Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société en date du 27 mai 2008*

Les gérants de la Société ont décidé en date du 27 mai 2008 de transférer le siège de la Société du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2008.

101851

Luxembourg, le 10 juillet 2008.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008102038/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02096. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

Quadra Kaiserslautern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 120.172.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société en date du 27 mai 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 27 mai 2008 de transférer le siège de la Société du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2008.

Luxembourg, le 10 juillet 2008.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008102039/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02099. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

Quadra Hamburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 120.175.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société en date du 27 mai 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 27 mai 2008 de transférer le siège de la Société du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2008.

Luxembourg, le 10 juillet 2008.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008102040/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02106. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

Quadra Mainz BZ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 120.170.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société en date du 27 mai 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 27 mai 2008 de transférer le siège de la Société du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2008.

Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008102037/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02095. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

Campus West S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 117.873.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société en date du 27 mai 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 27 mai 2008 de transférer le siège de la Société du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2008.

Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008102046/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01417. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

Snowdonia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 112.239.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société en date du 27 mai 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 27 mai 2008 de transférer le siège de la Société du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2008.

Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008102047/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01428. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

San Marco Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 115.036.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008101384/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01796. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

CitCor Wannsee I Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 131.199.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société en date du 27 mai 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 27 mai 2008 de transférer le siège de la Société du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2008.

Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008102049/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01446. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

CitCor Wannsee II Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 131.206.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société en date du 27 mai 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 27 mai 2008 de transférer le siège de la Société du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2008.

Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008102050/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01447. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

CitCor Wannsee III Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 131.205.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société en date du 27 mai 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 27 mai 2008 de transférer le siège de la Société du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2008.

Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008102051/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01449. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

CitCor Wannsee IV Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 131.214.

Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société en date du 27 mai 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 27 mai 2008 de transférer le siège de la Société du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2008.

Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008102052/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01450. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

Jakob Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 128.337.

Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société en date 27 mai 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 27 mai 2008 de transférer le siège de la Société du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2008.

Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008102053/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01444. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

Polka Real Estate Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 134.414.

Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société en date 27 mai 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 27 mai 2008 de transférer le siège de la Société du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2008.

Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008102059/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02091. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

Millennium European Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2008.

Séverine Canova.

Référence de publication: 2008102099/710/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01324. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

Opus Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.778.

Le bilan et l'annexe au 31/12/2007 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Opus Investment S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008102086/8132/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03455. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

EURO-RE Invest 1 & CO, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 110.027.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8/08/2008.

EURO-RE Invest 1 & CO

EURO-RE Invest 1 S.A.

GERANT-ASSOCIE COMMANDITE

Signature

Référence de publication: 2008102069/545/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01281. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

Aymrod S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 100.216.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AYMROD S.A., Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008102067/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01519. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

Quadra Mainz Telekom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 120.169.

Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société en date 27 mai 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 27 mai 2008 de transférer le siège de la Société du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2008.

Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008102060/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02093. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

La Jolla Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 92.019.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2008.

Isabelle Clinquart

Mandataire

Référence de publication: 2008102096/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02232. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

WPP Luxembourg Gamma Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 108.483.

Il est à noter que Marc Feider, gérant de la Société, a pour nouvelle adresse professionnelle le 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

WPP Luxembourg Gamma Two S.à r.l.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2008102128/5499/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03074. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.
